



# VILLE DE CESTAS

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33  
NOMBRE DE PRESENTS : 27  
NOMBRE DE VOTANTS : 33

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mai, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSC-NOUQUERET, BOVA-SAINTE-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FABRE, FAVIER-LAFAYE, HARRIBEY, LABORDE, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, RULLEAU, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

**ABSENTS :**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme BOUSSEAU à M STEFFE, Mme GOURPIL à Mme RULLEAU, Mme HUIN à Mme BAVARD, M. LANGLOIS à Mme REMIGI, Mme REVERS à M. AUBRY, Mme SILVESTRE à M. BOVA-SAINTE-ANDRE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur CHIBRAC a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du 8 avril et du 27 avril 2026 sont adoptés à l'unanimité.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026- DELIBERATION N°5/1.**

Réf : Secrétariat Général -Elodie Elias – 5.3.4.

### **OBJET : ELECTIONS SENATORIALES 2026 – ELECTION DES SUPPLEANTS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal à Cestas, le vendredi 5 juin 2026.

Vu le code électoral et notamment ses articles L.280 à L. 293, L.O. 438-1 et suivants, L.O.500, L.O.502, L.O.527 à 529, R.130-1 à R. 148, R. 271, R. 272, R. 274 à R. 276, R. 303 et 304, R. 318 et 319,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 du fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ou à désigner pour chacune des communes du département de la Gironde à l'occasion des élections sénatoriales 2026 de la série 2 du 27 septembre 2026,

#### a) Composition du bureau électoral :

Conformément à l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est composé par les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du Conseil Municipal. La présidence du bureau appartient au Maire.

Il s'agit de :

Madame Marie José COMMARIEU et Monsieur Henri CELAN  
Monsieur Matthias BOVA SAINT ANDRE et Monsieur BUCHOUL

L'article L.285 du code électoral stipule que dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit.

Il convient donc de procéder à l'élection des suppléants des délégués dont le nombre a été arrêté à 9 par Arrêté Préfectoral en date du 11 mai 2026, en fonction de la population de la Commune. Les suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire. Le mode de scrutin est un scrutin de listes à la représentation proportionnelle avec la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

#### b) Election des délégués suppléants :

Les listes déposées et enregistrées sont les suivantes :

- Liste de l'héritage à l'avenir pour Cestas composée de :
  - M. Pierre DUCOUT
  - Mme Régine FERRARO
  - M. Serge SABOURIN
  - Mme Mireille DELETAGE
  - M. Michel VIGNES
  - Mme Françoise BETTON
  - M Alain MAURAS
  - Mme Hélène BRIDET
  - M. Régis PASQUET
  
- Liste des élus Rassemblement Cestadais composée de :
  - M. Claude Hanau
  - Mme Claudie Salabert
  - M. Patrick Berthold
  - Mme Danielle Déo

- Liste Demain Cestas composée de :
  - M. Frédéric ZGAINSKI
  - Mme DASCALAKIS LABREZE Gabriela
  - M. BAUCHU Michel
  - Mme DUCOURET Jennifer
  - M. THOMAS Christian
  - Mme VACEK Véronique
  - M. DUBOURG Jean Éric
  - Mme FOURNIER Nathalie
  - M. PENNINCKX Denis

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants des délégués, en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Puis il est procédé au vote :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**(33 conseillers municipaux concernés, 9 délégués suppléants à élire, 3 listes déposées)**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 33

1<sup>ère</sup> répartition :

Ont obtenu :

Liste de l'héritage à l'avenir : 26 voix  
Liste Rassemblement Cestadais : 2 voix  
Liste Demain Cestas : 5 voix

Le quotient applicable est de  $33/9 = 3.66$

Liste de l'héritage à l'avenir : 8 sièges  
Liste des élus Rassemblement Cestadais : 0 sièges  
Liste Demain Cestas : 1 siège

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

- Liste de l'héritage à l'avenir : 8 suppléants des délégués :
- Liste Rassemblement Cestadais : 1 suppléant des délégués
- Liste Demain Cestas : 0 suppléant des délégués :

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**Pierre CHIBRAC**

Le Maire,

**LE MAIRE**

**Jérôme STEFFE**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 05/06/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 05/06/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le



ID : 033-213301229-20260605-DELIB5\_1\_2026-DE